

BREF INFO DECEMBRE 2012

Lors du CTR du 05 novembre 2012, l'ensemble des organisations syndicales du Nord Pas de Calais ont été informées de la proposition faite par le Cabinet du Ministre et le DAGEMO de rencontrer les OS en parallèle du séminaire du 19 novembre 2012.

Dans la mesure où la CFDT a accepté cette proposition (ainsi que FO), nous avons rencontré Monsieur de TAILLAC et Monsieur BLONDEL.

La volonté de la CFDT, lors de cet échange, était double :

- porter les revendications de notre organisation syndicale nationale
- exprimer directement auprès de nos interlocuteurs ces revendications.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à l'avenir de nos services et nous avons insisté sur les thèmes suivants :

- La décentralisation et les incertitudes du devenir des fonctions (incertitudes marquées par les diverses allocutions des élus locaux et nationaux) :
 - l'importance de l'accompagnement des agents concernés par le transfert des missions,
 - les effets pervers de la précédente décentralisation (tant en terme humain que sur les conséquences du budget des direccte).
- Les effets de la RGPP et la continuation des suppressions de postes en particulier sur les postes de catégorie C. Nous avons à cet effet expliqué la souffrance au travail de ces agents par :
 - la perte du savoir faire
 - les perspectives d'évolutions professionnelles limitées

Nous avons, par ailleurs, proposé à nos interlocuteurs de réfléchir sur un mécanisme proche des contrats de génération pour renouveler la confiance de ces agents dans leurs missions au sein de notre Ministère.

Dans un second temps, au regard des thèmes abordés lors du séminaire, nous nous sommes focalisés sur les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions d'inspection à travers l'effectivité du droit et notamment en matière pénale.

Nous faisons le constat que trop d'infractions font l'objet d'une auto censure de nos services du fait de causes multiples (rédaction d'un PV pour un simple fait contraventionnel peut être considéré comme une perte de temps au vu du résultat lié à l'engorgement des parquets qui aboutissent à des rappels à la loi, des non lieux pour les infractions sans dommage physique...).

La CFDT a, au préalable, rappelé son attachement au caractère généralisé de notre système d'inspection du Travail.

– Nous avons vivement souhaité que la poursuite de l'effort entrepris en matière d'appui aux sections soit pérenne (à favoriser, notamment, lorsque le turn-over est important ou que la pyramide des âges des agents de contrôle est basse).

– Nous avons émis le désir d'une généralisation de pratiques locales de parquets : multiplier les alternatives aux poursuites dans le cas des infractions sans dommage par le biais **d'obligation pour les employeurs de se former ou de former** en cas d'infraction contraventionnelles.

– Nous avons par la suite, évoqué l'absence effective de dialogue social dans les entreprises. La seule obligation de formation des représentants du personnel est celle des membres du CHSCT. Ce n'est absolument pas suffisant pour créer et faire vivre un réel dialogue social au sein des entreprises. L'absence de formation initiale et continue des délégués du personnel est un des éléments déterminants à ce simulacre de dialogue social.

– Nous avons donc proposé les avancées suivantes :

- distinguer le délit d'entrave qui nécessite la démonstration d'une intention coupable de l'employeur d'une entrave « involontaire » qui pourrait être réprimée par une contravention dont les poursuites pourraient être l'obligation pour l'employeur de se former sur ce thème.
- Rendre obligatoire lors de la création d'entreprise une formation dédiée à la représentation du personnel
- Rendre obligatoire les formations initiales pour l'ensemble des représentants du personnel et développer une formation continue annuelle pour les IRP sur des thèmes techniques.

L'ensemble de ces propositions non exhaustives n'a qu'un but, permettre aux agents de contrôle d'être plus efficaces en s'attachant non pas à la forme et aux procédures, mais bien au fond des difficultés des salariés dans l'entreprise.

Monsieur de TAILLAC a déclaré que le Ministre et son cabinet ont bien pris conscience lors de leur arrivée du malaise profond des services et des problèmes de fond non réglés, ayant conduit à une perte de sens dans notre administration. C'est en partant de ce constat que le Ministre du travail a lancé son projet des services emploi/travail.

Il nous a affirmé que les seules missions visées par la décentralisation concernent la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (FSE...).

La volonté de l'Etat est de rester responsable de la politique de l'emploi. Malgré tout, le Ministère du travail reste attaché à certaines missions comme la DOETH (la question restant encore à ce

SYNTEF-CFDT – 2/8, rue Gaston Rébuffat– 75019 PARIS

Tel : 01 40 52 02 10 – 06.16.69.68.27

Le Site Web : www.syntef-cfdt.com E-mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

jour). Mais les négociations sont toujours en cours pour évaluer le périmètre de la décentralisation proposée.

Ce qui est certain, c'est que le projet sera présenté normalement en mars 2013 au Parlement pour une mise en œuvre en 2014. Beaucoup de chose restent encore en réflexion et seront négociées notamment lors du prochain CTM en décembre 2012 pour les services concernés. La volonté de ne pas repartir sur le système de la MDPH est clairement énoncé.

Les effectifs seront encore à la baisse. L'un des objectifs de la Modernisation des Actions Publiques du Gouvernement est la révision des politiques publiques, notamment identifier une incertaine thématique des politiques publiques et à terme une évaluation sera effectuée.

Sur l'utilité des postes non remplacés suite au départ définitif d'un agent, la réflexion mise en œuvre (depuis l'an passé) est de laisser aux direccte(s) opérer les choix, après examen des postes concernés.

La CFDT considère que l'on ne peut pas aller au-delà en matière des effectifs au risque de porter atteintes au fonctionnement régulier de notre administration.

Sur les contrôleurs du travail, Monsieur de TAILLAC a insisté sur la nécessité de faire évoluer le statut. Des négociations avec le Ministère de la Fonction Publique sont en cours. Mais aucun des scénarii proposés par les OS ne sera écarté.

La CFDT rappelle l'urgente nécessité pour le ministre de tenir les engagements précédemment pris.

Monsieur BLONDEL nous a informés du lancement d'une négociation interministérielle relative à la grille de rémunération des catégories C, et a souhaité nous rassurer sur l'accompagnement des agents du fait des évolutions de postes liés à la suppression de certaines missions (RGPP ou décentralisation)

Enfin, le dernier effet pervers de la RGPP pour 2013 s'attaque à la rémunération indemnitaire : Monsieur BLONDEL nous a indiqué que l'année 2012 sera une année exceptionnellement élevée compte tenu du non remplacement d'un agent sur deux partants à la retraite. Ce système ayant été bloqué, la rémunération indemnitaire sera mécaniquement « moins élevée » en 2013.

A la sortie de cet entretien, notre délégation a eu à supporter des sifflements et réflexions désobligeantes de militants d'autres organisations syndicales venues manifester.

Le SYNTEF-CFDT rappelle son attachement aux valeurs du syndicalisme et particulièrement à la liberté d'expression syndicale et au pluralisme. Ce type de comportement organisé ne peut être ni accepté ni cautionné, il en va de la légitimité de l'action syndicale dans son ensemble. Le SYNTEF-CFDT soutient ses militants qui, face à ces comportements individuels délétères, montrent leur attachement au dialogue social et au respect des agents du service public.